



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité	1 – 8
Partie 2 Corrections aux cartes	9 – 18
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	NÉANT
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	19 – 29
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	30 – 31

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

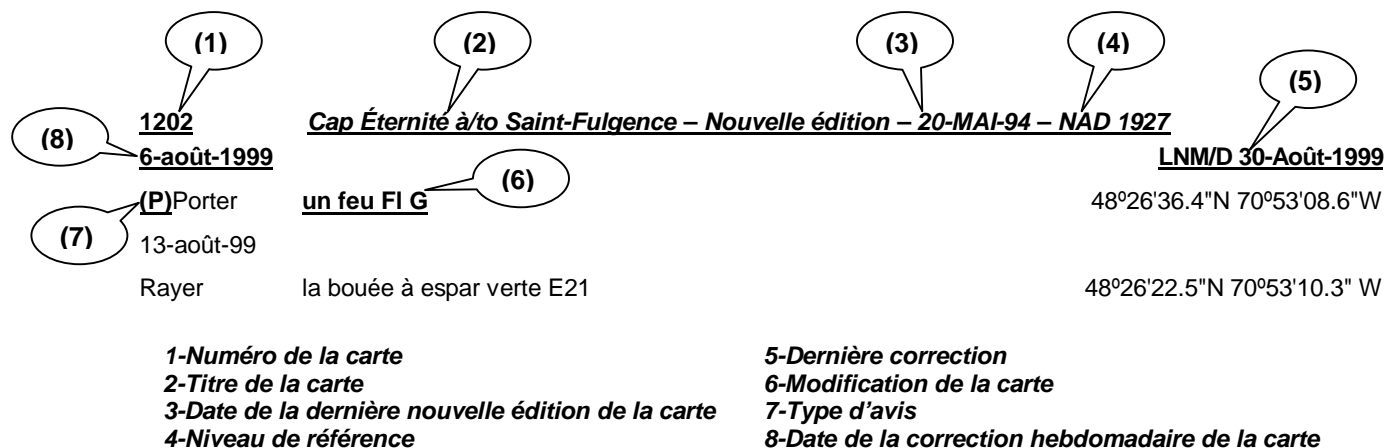
NOTA: This publication is also available in English.

BULLETIN AVIS AUX UTILISATEURS

Par souci d'améliorer les services aux clients, nous nous préparons à apporter les modifications suivantes à l'édition mensuelle des « Avis aux navigateurs » au début du nouveau millénaire.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou (**L**)dernier (**N**)Avis aux (**M**)navigateurs / **D**ate. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

DU NOUVEAU À L'HORIZON

Rapports d'activité

Un rapport d'activité régional ayant pour objet les aides maritimes décrira en détail les activités non encore transposées sur les cartes ni mentionnées dans les publications nautiques. Ces rapports d'activité, qui seront suivis de mises à jour mensuelles, seront publiés à titre de référence seulement. Ils ne justifieront aucun relâchement de la vigilance au cours de la navigation dans les secteurs illustrés. Les cartes et les publications nautiques seront mises à jour le plus rapidement possible en vue de faire état des modifications mentionnées dans ces rapports d'activité.

Liste de diffusion des documents

Une carte de renouvellement d'abonnement aux documents sera jointe à l'édition mensuelle.

Site Internet des Avis aux navigateurs

Publications

Le réseau Internet vous permet d'accéder gratuitement à toutes les publications des « Avis aux navigateurs ». Tous les volumes du « Livre des feux, des bouées et des signaux de brume » et « l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs » sont mis à jour chaque mois.

Profil de l'utilisateur des cartes

Les utilisateurs qui désireraient recevoir par courrier électronique les corrections cartographiques mentionnées dans les « Avis aux navigateurs » peuvent établir à cette fin un compte de « profil d'utilisateur » sur le site.

Présentation hebdomadaire des corrections apportées aux cartes

Les corrections apportées aux cartes seront bientôt présentées chaque semaine sur le site Internet.

Les prochains bulletins vous tiendront au courant de l'instauration de ces nouveautés.

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - (CRIM)
Sans frais dans la région de la Colombie-britannique 1-800-889-8852
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/epages/mcts/notship/notosh.htm>

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É. (Prévu pour octobre 2000)	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabriquant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabriquant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabriquant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation

2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

1. Aides à la navigation superflues

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

2. Normes relatives aux aides à la navigation

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétro réfléchissant.

3. Aides privées à la navigation

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

NOUVEAUX PROJETS

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement global par satellite (GPS) qui comprend 20 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en avril 2000.

Ce système de positionnement global différentiel (DGPS) permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et armateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 5667
St. John's, TN
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
C.P. 1000
Dartmouth, NE
B2Y 3Z8

Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 97/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1- Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2- a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	79 bouées enlevées 56 bouées converties	19 bouées à convertir (non lumineuses)	nil
2- b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3- Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	8 un site ne sera plus abandonné	3	nil
4- Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5- Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	5 (dont deux signaux de brume)	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
101 boulevard Champlain
Québec, QC
G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives aux programmes maritimes des aides à la navigation se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les navigateurs sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
201 Front Street North, suite 703
Sarnia, ON
N7T 8B1

N^{os} de téléphone : (519) 383-1859 / (519) 383-1861

N^o de télécopieur : (519) 383-1989

GRANDS LACS - Niveau d'eaux

La Garde côtière canadienne passe en revue les différents systèmes d'aides à la navigation afin d'être en mesure de développer des plans d'urgence advenant que le niveau d'eau dans le lac Supérieur, le lac Huron et la baie Georgienne baisse au-dessous du niveau géodésique des cartes.

Il sera peut être nécessaire d'effectuer certaines modifications aux aides à la navigation situées dans les chenaux pour petites embarcations ou commerciaux. Les modifications pourront incorporées une ou plusieurs des situations suivantes:

- Repositionnement temporaire de bouées
- Mouillage temporaire de bouées
- Alignements supprimés temporairement
- Rétrécissement temporaire de canaux
- Déplacement temporaire de canaux et bouées enlevées temporairement

Les modifications nécessaires aux aides à la navigation seront effectuées pour ou aussi près que possible de l'ouverture de la saison estivale de navigation 2000.

Les endroits de préoccupation présentement identifiés dans les chenaux pour petites embarcations entre Port Severn, Little Current et le Chenal Nord sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| 1) Chenal Potato Island | 2) Île Quarry |
| 3) Chenal Big Dog | 4) Route d'alignement de la baie Big David |
| 5) Baie Starvation | 6) Passe Seven Mile |
| 7) Chenal Shebeshekong | 8) Passe Shoal |
| 9) Hangdog | 10) Norgate |
| 11) Chenal Cunninghams | 12) Passe Rogers |
| 13) Chenal Parting | 14) Baie Beaverstone |
| 15) Chenal Lansdowne | |

Les sites spécifiques ainsi que les détails reliés aux modifications seront diffusés au fur et à mesure qu'ils seront revues et identifiés. Selon les priorités, certaines modifications pourront être effectuées avec peu d'avis au préalable.

Toutes les modifications seront diffusés par Avis à la navigation.

L'installation provisoire de panneaux d'avertissement dans les endroits de préoccupation sera peut être considéré.

Les navigateurs sont invités à fournir tout commentaire auprès de leur station radio de la Garde côtière la plus proche ou en communiquant avec l'une des personnes suivantes :

Randy Childerhose ou Mike Phillips - Parry Sound (705) 746-2196
Steve Lear ou Chuck Lemaire - Prescott (613) 925-2865
Al Dion - Surintendant régional - Sarnia (519) 393-1859

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
 Direction générale des programmes maritimes
 Garde côtière canadienne
 Ministère des Pêches et Océans
 Ottawa, Ontario
 K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
 Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS .
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS .

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Droits d'usagers.....	1
NOUVEAU BRUNSWICK - RIVIÈRE MIRAMICHI - Aides à la navigation à être modifiées.	3
NOUVELLE-ÉCOSSE - MIRA RIVER - Bouées demeurent à poste.	5
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation.	2
- Cartes électroniques de navigation S-57.	2
- Cartes marines.....	1
- Liste des cartes corrigées à la main.	7
- Liste des cartes non-corrigées à la main.....	7
- Tables des marées et courants canadiens.	1

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
C-4	18	L/C 4045	15		
1220	9	4114	15		
1221	9	4203	15		
1233	9	L/C 4227	15		
L/C 1234	9	L/C 4321	16		
1310	9	4430	16,17		
1311	9	L/C 4485	17		
1312	9	4497	17		
1313	9	4644	17		
1317	9	L/C 4845	17		
1351	9,10	4911	17		
1361	10	6213	17		
1438	10	6216	18		
1439	10				
1514	10				
1515	10,11				
2064	12				
2077	12				
2086	12				
2241	12				
L/C 4002	12				
L/C 4003	13				
L/C 4013	13				
4024	15				
L/C 4026	15				

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Droits d'usagers.

Tous les navires en exploitation dans les eaux canadiennes sauf les bateaux de pêche, de plaisance ou les navires d'État, sont sujet au paiement des Droits de service à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne (DSNM), les Droits de services de déglacement (DSD) et les Droits pour les services de dragage d'entretien basé sur la jauge (DSDEBJ).

Les DSNM sont des droits d'usager en vigueur à l'année chargés aux navires en exploitation dans les eaux canadiennes pour les aides à la navigation maritime et les services de trafic maritime fournis par la Garde côtière canadienne.

Les DSD sont des droits d'usager chargés aux navires en transit vers/en provenance de ports situés dans les zones de déglacement de l'est du Canada au cours de la saison de déglacement qui s'échelonne du 21 décembre au 15 mai. Les droits chargés permettent à la Garde côtière de recouvrir une petite portion de la totalité des coûts de fournir l'aide au passage des navires, des conseils et renseignements sur la navigation dans les glaces et l'entretien des ports durant les mois d'hiver.

Les DSDEBJ sont des droits d'usager en vigueur à l'année chargés seulement aux navires en transit dans le chenal maritime du Saint-Laurent (entre le Port de Montréal et l'Île aux Coudres) afin de recouvrir la totalité des coûts de fournir les services de dragage afin de maintenir une profondeur sécuritaire du chenal de navigation.

Pour plus de détails concernant l'applicabilité et la portée de ces droits d'usager veuillez visiter le site web de la Garde côtière canadienne au <http://www.ccg-gcc.gc.ca>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Tables des marées et courants canadiens.

Les Tables des marées et courants pour l'année 2001 ont été publiées en sept volumes.

Volume 1 Atlantic Coast and Bay of Fundy/côte de l'Atlantique et Baie de Fundy

Volume 2 Gulf of St. Lawrence/Golfe du Saint-Laurent

Volume 3 St. Lawrence and Saguenay Rivers/Fleuve Saint-Laurent et rivière Saguenay

Volume 4 Arctic and Hudson Bay/l'Arctique et la Baie d'Hudson

Volume 5 Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia/Détroits de Juan de Fuca et de Georgia

Volume 6 Discovery Passage and West Coast of Vancouver Island/Discovery Passage et côte Ouest de l'île de Vancouver

Volume 7 Queen Charlotte Sound to Dixon Entrance/Queen Charlotte Sound à Dixon Entrance

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
---------------	-----------------------------	----------------	----------------	-------------	-------------

Nouvelle édition.

1314	Donnacona à/to Batiscan	1:40:000	29/Sep/2000	1	\$20.00
------	-------------------------	----------	-------------	---	---------

Cette carte incorpore et annule l'action (P) annoncée dans l'édition 04/2000 via-à-vis cette carte et demeure touchée par l'avis 170(T)/92.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation S-57.

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.**
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.**

PRODUITS EN CIRCULATION

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA373052	Alexander Passage to/à Beaverstone Bay
CA576222	Petit-de-Gras Inlet
CA476043	Cape Sable to/à Pubnico Harbour
CA579003	Port de Québec – Quai Irving à/to Courville
CA479017	Donnacona à/to Batiscan
CA279075	Baie des Chaleurs aux/to Îles de la Madeleine
CA479082	Continuation A

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes électroniques de navigation.

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.**
B.P. Box 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	PUBLIÉE	PRIX
Cartes nouvelles.			
3937R/M	Queens Sound	07/Jul/2000	Voir Note 2
4856R/M	Bonavista Bay, Western Portion/Partie de l'Ouest	13/Oct/2000	Voir Note 2
Nouvelles éditions.			
1313R/M	Batiscan au/to Lac Saint-Pierre	28/Jul/2000	Voir Note 2
2203R/M	Parry Sound to/à Byng Inlet	30/Jun/2000	Voir Note 2
2244R/M	Alexander Passage to/à Beaverstone Bay	03/Nov/2000	Voir Note 2
3481R/M	Approaches to/Approches à Vancouver Harbour	22/Sep/2000	Voir Note 2
3668R/M	Alberni Inlet	07/Avr/2000	Voir Note 2
3962R/M	Mathieson Channel, Northern Portion / Partie Nord	25/Fév/2000	Voir Note 2

**PARTIE 1 – Édition 12/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

NOUVEAU BRUNSWICK - RIVIÈRE MIRAMICHI - Aides à la navigation à être modifiées.

La Garde côtière canadienne propose de modifier en permanence les aides à la navigation suivantes dans la rivière Miramichi.

MIRAMICHI – NOV. 2000

Id. de l'aide	Nom de l'aide	LF #	Carte #	Latitude			Longitude			Changements proposées
				Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec	
M2	Miramichi Bar – Bouée à cloche lumineuse	1170	4911	47	5	51.9	64	56	30	Réduite à une bouée lumineuse M2 (LF1170).
M4	Miramichi Outer Bar – Bouée lumineuse	1171	4911	47	5	55	64	56	54	Remplacer par une bouée à espar lumineuse M4 (LF1171).
M5	Miramichi Outer Bar – Bouée lumineuse	1171.3	4911	47	5	56	64	57	3.5	Enlever.
M6	Miramichi Bar - Bouée lumineuse	1171.5	4911	47	6	14.8	64	57	30	Enlever.
M7	The Lump - Bouée lumineuse	1172	4911	47	6	23.41	64	57	53.3 2	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M5 (LF1172).
M7/5	The Lump – Bouée à espar	6176	4911	47	6	32.2	64	58	10.7	Enlever.
M8	The Lump - Bouée lumineuse	1172.5	4911	47	6	36.5	64	58	15.2	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M6 (LF1172.5).
M10	The Swashway - Bouée lumineuse	1173	4911	47	6	43.6	64	58	27.4	Remplacer par une bouée à espar lumineuse M10 (LF1173).
M10.2	Swashway - Bouée lumineuse	1173.01	4911	47	6	48.6	64	58	30.9	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M12 (LF1173.01).
M11	Ship Channel - Bouée lumineuse	1173.1	4911	47	6	43.5	64	58	33.1	Enlever.
M12	Ship Channel - Bouée lumineuse	1173.2	4911	47	7	6	64	58	42.5	Enlever.
M13	Ship Channel - Bouée lumineuse	1173.3	4911	47	7	47.3	64	59	20.6 5	Remplacer par une bouée à espar lumineuse M13 (LF1173.3).
M14	Miramichi Bar - Bouée lumineuse	1173.5	4911	47	7	49.8	64	59	16	Remplacer par une bouée à espar lumineuse M14 (LF1173.5).
M15	Split Shoal - Bouée lumineuse	1173.8	4911	47	8	29.35	65	0	23.6 3	Remplacer par une bouée à espar lumineuse M15 (LF1173.8).
M17	Miramichi Bar - Bouée lumineuse	1179	4911	47	8	40.9	65	1	2	Remplacer par une bouée à espar lumineuse M17 (LF1179).
M19	Spit Shoal Inner - Bouée lumineuse	1180	4911	47	8	37.3	65	1	43	Enlever.
M21	Miramichi Bar - Bouée lumineuse	1180.5	4911	47	8	37.5	65	2	51	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M19 (LF1180.5).
M23	Horseshoe Bar - Bouée lumineuse	1181	4911	47	8	32	65	3	19	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M21 (LF1181).
M24	Horseshoe Bar - Bouée lumineuse	1182	4911	47	8	29.1	65	3	28.9	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M22 (LF1182).
M24.2	Horseshoe Bar – Bouée à espar	6182.1	4911	47	8	17	65	3	47.3	Enlever.
M26	Horseshoe Bar - Bouée lumineuse	1183	4911	47	8	3.8	65	4	5.3	Enlever.
M26.2	Horseshoe Bar – Bouée à espar rouge	6183.1	4911	47	7	51.2	65	4	23.9	Enlever.
M27	Horseshoe Bar – Bouée lumineuse	1184	4911	47	7	38.9	65	4	34.5	Enlever.
M28	Horseshoe Bar - Bouée lumineuse	1184.5	4911	47	7	39	65	4	42.5	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M24 (LF1184.5).
M29	Horseshoe Bar - Bouée lumineuse	1185	4911	47	7	27.4	65	5	5.5	Enlever.
M30	Horseshoe Bar - Bouée lumineuse	1186	4911	47	7	19.8	65	5	37	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M26 (LF1186).
M31	Horseshoe Bar - Bouée lumineuse	1186.5	4911	47	7	15	65	5	43.5	Enlever.

PARTIE 1 – Édition 12/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Id. de l'aide	Nom de l'aide	LF #	Carte #	Latitude			Longitude			Changements proposés
				Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec	
M34	Grand Dune Flats - Bouée lumineuse	1188	4911	47	7	18.8	65	5	52.8	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M28 (LF1188).
M36	Grand Dune Channel East – Bouée lumineuse	1189	4912	47	7	30	65	7	13	Enlever.
M37	Grand Dune Middle Channel – Bouée lumineuse	1189.1	4912	47	7	42.8	65	8	54.3	Enlever.
M38	Grand Dune Channel Middle – Bouée lumineuse	1189.2	4912	47	7	44.9	65	8	54.7	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M30 (LF1189.2).
M40	Grand Dune Channel West – Bouée lumineuse	1189.4	4912	47	8	1.6	65	10	49.2	Enlever.
M41	Grand Dune Range Turning – Bouée lumineuse	1195	4912	47	8	8.9	65	11	53	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M31 (LF1195).
M42	Grand Dune – Bouée à espar	6189.5	4912	47	8	11.5	65	12	2.3	Enlever.
M42/6	Grand Dune – Bouée à espar	6189.6	4912	47	8	5.4	65	12	21.4	Enlever.
M43	Grand Dune Range Turning – Bouée lumineuse	1195.5	4912	47	8	3.7	65	12	19.2	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M33 (LF1195.5).
M44	Grand Dune Flats North – Bouée lumineuse	1198	4912	47	7	47	65	12	48	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M34 (LF1198).
M45	Grand Dune Flats South – Bouée lumineuse	1198.3	4912	47	7	17.4	65	13	29	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M35 (LF1198.3).
M46	Robichaud Spit – Bouée lumineuse	1198.6	4912	47	6	52.9	65	14	12.9	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M36 (LF1198.6).
M47	Robichaud Spit Miramichi – Bouée lumineuse	1198.65	4912	47	6	49.8	65	14	10.2	Enlever.
M48	Oak Channel – Bouée à espar	6198.75	4912	47	6	46	65	14	48.5	Enlever.
M49	Oak Channel – Bouée lumineuse	1198.7	4912	47	6	41.2	65	15	7	Enlever.
M50	Oak Channel – Bouée à espar	6198.95	4912	47	6	33.9	65	16	7.6	Enlever.
M51	The Willows – Bouée lumineuse	1199	4912	47	6	31	65	16	4.8	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M37 (LF1199).
M52	Oak Channel – Bouée à espar	6199.1	4912	47	5	47	65	17	12.7	Enlever.
M53	Oak Channel – Bouée lumineuse	1202	4912	47	5	45.6	65	17	9.3	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M39 (LF1202).
M54	Oak Channel – Bouée lumineuse	1203	4912	47	5	3.1	65	17	45.5	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M40 (LF1203).
M54.2	Oak Channel – Bouée lumineuse	1203.1	4912	47	4	56.7	65	18	1.2	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M44 (LF1203.1).
M55	Oak Channel – Bouée à espar	6203.1	4912	47	5	1.8	65	17	38.8	Enlever.
M56	Sheldrake Channel East – Bouée lumineuse	1206	4912	47	4	44.8	65	18	51	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M46 (LF1206).
M57	Sheldrake Channel – Bouée à espar	6206.1	4912	47	4	40.9	65	18	50.6	Enlever.
M58	Sheldrake Channel – Bouée lumineuse	1206.5	4912	47	4	48.1	65	19	45.7	Enlever.
M58.2	Sheldrake Channel – Bouée à espar	6206.3	4912	47	4	55.4	65	20	59.9	Enlever.
M59	Sheldrake Channel – Bouée à espar	6206.4	4912	47	4	51.4	65	20	38.5	Enlever.
M59.3	Sheldrake Channel – Bouée à espar	6206.5	4912	47	4	55.8	65	21	20.7	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M47 (LF1208.91).

PARTIE 1 – Édition 12/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Id. de l'aide	Nom de l'aide	LF #	Carte #	Latitude			Longitude			Changements proposés
				Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec	
M60	Sheldrake Channel – Bouée à espar	6206.6	4912	47	4	59.9	65	21	47.8	Enlever.
M61	Sheldrake Channel – Bouée lumineuse	1209	4912	47	4	57.8	65	21	48	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M51 (LF1209).
M62	Sheldrake Channel – Bouée à espar	6209.1	4912	47	4	51.2	65	22	44.8	Enlever.
M65	Gordon Point – Bouée lumineuse	1210	4912	47	4	41.4	65	23	27.6	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M53 (LF1210).
M67	Leggett Shoal – Bouée lumineuse	1211	4912	47	4	28.1	65	24	13.2	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M55 (LF1211).
M68	Leggett Shoal – Bouée lumineuse	1212	4912	47	3	56.2	65	25	4.5	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M56 (LF1212).
M71	Millbank – Bouée lumineuse	1213	4912	47	3	27.4	65	27	3	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M57 (LF1213).
M73	Millbank Channel – Bouée lumineuse	1214	4912	47	3	16.9	65	27	27.4	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M59 (LF1214).
M75	Middle Island – Bouée lumineuse	1215	4912	47	2	59.9	65	27	48	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M61 (LF1215).
M76	Chatham Wharf – Bouée chaloupe	1215.2	4912	47	2	13.3	65	28	7	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M62 (LF1215.2).
M78	Chatham Wharf – Bouée à espar rouge	6215.3	4912	47	1	50.2	65	28	28.2	Enlever.
M84	Wright Bank – Bouée lumineuse	1216	4912	47	1	11.5	65	29	31.5	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M64 (LF1216).
M88	Wright Bank – Bouée lumineuse	1216.5	4912	47	0	58	65	30	56.5	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M66 (LF1216.5).
M90	Wright Bank – Bouée lumineuse	1217	4912	47	0	53.6	65	31	46.7	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M68 (LL1217).
M91	Wright Bank – Bouée lumineuse	1220	4912	47	0	53.4	65	32	33.8	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M69 (LF1220).
M95	Newcastle North – Bouée lumineuse	1222	4912	47	0	29.8	65	33	33.3	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M71 (LF1222).
M97	Newcastle North – Bouée lumineuse	1223	4912	47	0	16.1	65	33	39.5	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M73 (LF1223).
M99	Quai Newcastle	6223.1	4912	47	0	3.2	65	33	28.7	Remplacer par une bouée à espar lumineuse et renumérotée M75 (LF1224).

NOTA: Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à Bev Cleaveland, Garde côtière canadienne, B.P. 1236, Charlottetown, Î.-P.-É., C1A 7M8. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

NOUVELLE-ÉCOSSE - MIRA RIVER - Bouées demeurent à poste.

Référence: Avis 2159(P)/98 annulé.

Les bouées suivantes situées dans la rivière Mira demeurent à poste.

La bouée conique rouge JC4 (46°02'01".2 N 59°57'48".8 W)

La bouée plate verte JC5 (46 02 02.7 N 59 57 55.7 W)

PARTIE 1 – Édition 12/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

La bouée conique rouge JC6 (46 02 05.2 N 59 58 00.1 W)
La bouée plate verte JC7 (46 02 07.7 N 59 58 05.9 W)
La bouée plate verte JC9 (46 02 11.8 N 59 58 18.8 W)
La bouée plate verte JC11 (46 02 06.4 N 59 58 39.7 W)
La bouée plate verte JC13 (46 02 56.1 N 60 00 23.7 W)
La bouée conique rouge JC14 (46 02 56.5 N 60 00 26 W)
La bouée conique rouge JC16 (46 02 45.2 N 60 00 44.1 W)
La bouée conique rouge JC18 (46 02 40.5 N 60 00 56.8 W)
La bouée conique rouge JC20 (46 02 41.9 N 60 01 10.3 W)
La bouée conique rouge JC22 (46 02 39.5 N 60 01 08.4 W)
La bouée plate verte JC23 (46 02 38.3 N 60 01 24.7 W)
La bouée conique rouge JC24 (46 02 28.7 N 60 01 25.5 W)
La bouée conique rouge JC26 (46 02 13 N 60 02 36.4 W)
La bouée plate verte JC27 (46 01 11.4 N 60 05 56.2 W)
La bouée plate verte JC29 (46 00 46.2 N 60 07 14.9 W)
La bouée conique rouge JC30 (46 00 40.9 N 60 07 22.7 W)
La bouée conique rouge JC32 (46 00 09.7 N 60 08 33.3 W)
La bouée plate verte JC33 (46 00 08.4 N 60 08 50.1 W)
La bouée plate verte JC35 (46 00 04.9 N 60 09 00.3 W)
La bouée conique rouge JC36 (45 59 53 N 60 09 42.6 W)
La bouée plate verte JC37 (45 59 38.8 N 60 10 16.1 W)
La bouée conique rouge JC38 (45 59 02.6 N 60 11 48.3 W)
La bouée plate verte JC39 (45 58 56.3 N 60 12 03.5 W)
La bouée plate verte JC41 (45 58 52.3 N 60 12 10.7 W)
La bouée plate verte JC43 (45 58 58.8 N 60 12 21.6 W)
La bouée plate verte JC45 (45 58 50 N 60 12 26.6 W)
La bouée conique rouge JC46 (45 58 46.3 N 60 12 32.6 W)
La bouée plate verte JC47 (45 58 43 N 60 12 43.8 W)
La bouée plate verte JC49 (45 58 42.8 N 60 12 53.8 W)
La bouée conique rouge JC50 (45 58 46.9 N 60 13 01.7 W)
La bouée plate verte JC51 (45 58 46.5 N 60 13 00 W)
La bouée plate verte JC53 (45 58 47.1 N 60 13 04.4 W)
La bouée plate verte JC55 (45 58 46 N 60 13 06.9 W)
La bouée plate verte JC57 (45 58 43 N 60 13 11 W)
La bouée conique rouge JC58 (45 58 35 N 60 13 17.3 W)
La bouée plate verte JC59 (45 58 28.7 N 60 13 29 W)
La bouée plate verte JC61 (45 58 26.5 N 60 13 46.4 W)
La bouée plate verte JC63 (45 58 24.5 N 60 13 56 W)
La bouée plate verte JC65 (45 58 20.3 N 60 14 06.3 W)
La bouée plate verte JC67 (45 58 20.3 N 60 14 19.8 W)
La bouée plate verte JC69 (45 58 13.9 N 60 14 25.5 W)
La bouée conique rouge JC70 (45 58 10.9 N 60 14 35.6 W)
La bouée plate verte JC71 (45 58 07 N 60 14 44.1 W)
La bouée conique rouge JC72 (45 57 59.8 N 60 14 49.4 W)
La bouée plate verte JC73 (45 58 04.1 N 60 15 01.2 W)
La bouée plate verte JC75 (45 57 53.9 N 60 15 16.1 W)
La bouée conique rouge JC76 (45 57 48.7 N 60 15 21.1 W)
La bouée plate verte JC77 (45 57 29.7 N 60 16 07.2 W)
La bouée plate verte JC79 (45 57 24.7 N 60 16 14.8 W)
La bouée plate verte JC81 (45 57 20.1 N 60 16 21.6 W)
La bouée conique rouge JC82 (45 57 11.7 N 60 16 24.5 W)
La bouée plate verte JC83 (45 56 58.3 N 60 16 31.4 W)
La bouée conique rouge JC84 (45 56 37.6 N 60 16 37.3 W)
La bouée à espar JC (46 01 56.1 N 59 57 38.7 W)
La bouée de mi-chenal rouge et blanche JCC (46 02 22.2 N 60 02 05 W)
La bouée de mi-chenal rouge et blanche JCD (46 01 10.7 N 60 04 27.9 W)
La bouée de mi-chenal rouge et blanche JCE (47 01 06.4 N 60 06 37.4 W)
La bouée de mi-chenal rouge et blanche JCM (46 00 23.5 N 60 07 58.3 W)

PARTIE 1 – Édition 12/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

La bouée de mi-chenal rouge et blanche JCP (45 59 47.9 N 60 10 11.9 W)
La bouée de mi-chenal rouge et blanche JCU (45 59 22.3 N 60 10 55.6 W)
La bouée de mi-chenal rouge et blanche JC9.1 (46 02 09.5 N 59 58 30.7 W)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste des cartes corrigées à la main.

Remplace la liste des cartes corrigées à la main - ÉD. #06/00

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs et pour lesquelles le SHC ne fournit pas de liste de corrections.

1310	2017	2077	2225	2282	2304
1311	2018	2085	2226	2283	2305
1409	2042	L/C 2100	L/C 2228	L/C 2284	2306
1410	2043	L/C 2110	2235	2286	2307
1411	2049	L/C 2120	2241	2289	2308
1432	2050	L/C 2121	L/C 2243	2291	2309
1433	2053	L/C 2122	L/C 2244	2292	2310
1434	2054	L/C 2123	L/C 2245	2293	2311
1435	2058	2165	2250	2294	2312
1436	2059	2181	2251	2297	2313
1437	L/C 2060	L/C 2200	2257	2298	2314
1438	2061	L/C 2201	2258	2299	2315
1439	2064	2218	2259	L/C 2300	2318
L/C 2000	2067	2221	2268	L/C 2301	
2006	2069	2222	2273	L/C 2302	
2007	2070	2223	2274	2303	

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste des cartes non-corrigées à la main.

Remplace la liste des cartes non-corrigées à la main - ÉD.#06/00

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être faite par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, Ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2203	4145	6201	6251	6311
1351	2204	6023	6205	6258	6341
1361	2205	6026	6206	6259	6354
1509	2261	6028	6209	6260	6355
1512	2266	6030	6211	6263	6356
1551	2267	6035	6212	6264	6357
1553	2400	6036	6213	6267	6358
1554	3052	6037	6214	6268	6359
1555	3053	6038	6215	6269	6360
2011	3055	6050	6216	6270	6368
2021	3056	6100	6217	6271	6369
2023	3057	6101	6218	6272	6370
2024	3058	6105	6240	6273	6371
2025	3062	6106	6241	6274	6390
2026	3080	6108	6242	6281	6454

PARTIE 1 – Édition 12/2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

2029	3311	6109	6243	6285	6455
2048	3312	6110	6247	6286	6505
2055	3313	6111	6248	6287	6506
2086	3488	6112	6249	6310	6730
2140	3489				

La présente est une liste des cartes qui ne sont pas corrigées à la main suivant leur date de publication. SHC ne fournit pas une liste de corrections pour ces cartes. Une liste des corrections est disponible pour chacune de ces cartes sur le site Web des Avis aux navigateurs: <http://www.notmar.com>

1400	2202	6207	6417	6426	6435
1510	2206	6408	6418	6427	6436
1513	2260	6409	6419	6428	6437
1514	3050	6410	6420	6429	6438
1515	3061	6411	6421	6430	6441
1550	4141	6412	6422	6431	6451
1552	4142	6413	6423	6432	6452
2022	6021	6414	6424	6433	6453
2028	6022	6415	6425	6434	C-4
2044	6107	6416			

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

1220 - Baie des Sept-Iles - Nouvelle édition - 28-FEV-1997 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 27-OCT-2000
Rayer	le feu	50°05`19.6"N 066°22`42.3"W
Porter	un feu FI 2½s 20M	50°05`20.2"N 066°22`36.9"W

1221 - Pointe de Moisie à/to Île du Grand Caouis - Nouvelle édition - 23-AVR-1999 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 28-JUL-2000
Rayer	le feu	50°05`19.6"N 066°22`42.3"W
Rayer	la tour Tr	50°05`19.8"N 066°22`35.2"W
Porter	un feu FI 2½s 20M	50°05`20.2"N 066°22`36.9"W
15-DEC-2000.		LNM/D. 01-DEC-2000
Rayer	la station radio côtière marqué "R RT"	50°11`45.6"N 066°06`41.7"W

1233 - Cap aux Oies à/to Sault-au-Cochon - Nouvelle édition - 28-MAI-1999 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 22-SEP-2000
Porter	une bouée sphérique d'amarrage, orange et blanche marquée "Priv"	47°25`00.0"N 070°23`48.0"W

L/C1234 - Pointe-au-Pic - Nouvelle édition - 24-JUL-1998 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 27-OCT-2000
Porter	un feu F Y (Priv)	47°37`24.9"N 070°08`19.6"W

1310 - Section B-C - Nouvelle édition - 24-MAR-2000 - NAD 1983

15-DEC-2000.		LNM/D. 21-JUL-2000
Modifier	LONGUEUIL A pour lire LGL-A vis-à-vis la bouée	45°33`38.6"N 073°30`32.6"W

1311 - Sorel a/to Varennes - Carte Nouvelle - 05-NOV-1999 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 10-NOV-2000
Rayer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée "LANO-A"	46°00`02.8"N 073°10`55.8"W
Porter	une bouée charpente de tribord lumineuse rouge FI R, marquée "M2"	46°00`32.0"N 073°10`37.0"W

1312 - Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 02-AVR-1999 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 04-AUG-2000
Rayer	le réflecteur radar	46°12`53.0"N 072°49`10.0"W
Modifier	068½° pour lire 068°	46°15`50.9"N 072°38`50.5"W
Modifier	248½° pour lire 248°	46°16`09.0"N 072°37`45.3"W

1313 - Batiscan au/to Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 28-JUL-2000 - NAD 1983

01-DEC-2000.		
Modifier	F G 33m 18M Iso G 2s 33m 6M pour lire F G 33m 17M F G 33m 6M vis-à-vis le feu	46°24`01.1"N 072°27`16.7"W

1317 - Sault-au-Cochon à Pointe de la Durantaye - Nouvelle édition - 15-JAN-1999 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 27-OCT-2000
Rayer	la balise de jour marquée Bn Or	46°56`15.7"N 070°52`21.2"W

1317 - Continuation A - Nouvelle édition - 15-JAN-1999 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNM/D. 27-OCT-2000
Rayer	la balise de jour marquée Bn Or	46°56`15.7"N 070°52`21.2"W

1351 - Pointe Naylor au Lac/to Lake Champlain - Feuille 4 - Carte Nouvelle - 21-SEP-1984 - Nad 1927

01-DEC-2000.		LNM/D. 13-OCT-2000
Modifier	FI R pour lire Iso R	45°01`28.0"N 073°20`57.0"W

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier	"DOUANES" pour lire "DOUAN"	45°00`38.5"N 073°20`45.3"W
1351 - Quai des Douanes/Customs Wharf - Feuille 4 - Carte Nouvelle - 21-SEP-1984 - Nad 1927		
01-DEC-2000.		LN/D. 13-OCT-2000
Modifier	FI R pour lire Iso R	62°30', 702 m à partir du coin Sud-Ouest du cadre
1361 - B/C - Nouvelle édition - 28-MAI-1976 - Inconnu		
01-DEC-2000.		LN/D. (514-1999)
Modifier	"1" pour lire "DOUANE-1"	45°00`18.5"N 072°14`56.6"W
Modifier	"2" pour lire "DOUANE-2"	45°00`19.1"N 072°14`33.2"W
Modifier	"3" pour lire "DOUANE-3"	45°01`02.2"N 072°13`25.4"W
1361 - LAC MEMPHRE MAGOG A/B - Nouvelle édition - 28-MAI-1976 - Inconnu		
01-DEC-2000.		LN/D. (514-1999)
Modifier	Q R pour lire FI R	45°15`46.0"N 072°09`44.0"W
Modifier	FI pour lire FI G	45°11`13.4"N 072°14`03.1"W
1438 - Grindstone Island to/a Carleton Island - Nouvelle édition - 06-OCT-1995 - NAD 1983		
29-DEC-2000.		LN/D. (2304-1999)
Rayer	l'épave montrant une portion de sa superstructure avec sonde découvrante de 0.9m	44°15`51.9"N 076°20`22.8"W
1439 - Carleton Island to/au Charity Shoal - Nouvelle édition - 22-FEV-1991 - NAD 1983		
29-DEC-2000.		LN/D. 31-MAR-2000
Modifier	la légende pour lire "FI 4s 16m 8M"	44°02`13.0"N 076°28`52.0"W
Rayer	l'épave montrant une portion de sa superstructure avec sonde découvrante de 0.9m	44°15`52.5"N 076°20`23.5"W
Porter	l'épave montrant une portion de sa superstructure avec sonde découvrante de 0.4m	44°15`53.5"N 076°20`25.9"W
1514 - Carillon à/to L'Original - Feuille 1 - Carte Nouvelle - 24-JUL-1998 - NAD 1983		
01-DEC-2000.		LN/D. (1738-1999)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée "H224"	45°35`40.0"N 074°31`01.8"W
Rayer	la bouée charpente de bâbord, verte, marquée "H223"	45°35`27.2"N 074°31`07.9"W
1515 - Becketts Creek à/to Ottawa - Feuille 2 - Carte Nouvelle - 24-JUL-1998 - NAD 1983		
01-DEC-2000.		LN/D. (1100-1999)
(P)Rayer	4 mètres 9 décimètres Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	45°27`13.0"N 075°41`35.4"W
(P)Remplacer	3 mètres 4 décimètres par 2 mètres 5 décimètres Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	45°27`08.2"N 075°41`41.8"W
(P)Remplacer	2 mètres 1 décimètre par 1 mètre 6 décimètres Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	45°27`10.6"N 075°41`39.8"W
(P)Remplacer	2 mètres 7 décimètres par 1 mètre 9 décimètres Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	45°27`13.3"N 075°41`46.0"W
(P)Remplacer	5 mètres 5 décimètres par 4 mètres 6 décimètres Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	45°27`14.5"N 075°41`43.8"W

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

(P)Remplacer	4 mètres par 3 mètres 5 décimètres	45°27' 17.8"N 075°41' 35.8"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	6 mètres 7 décimètres par 5 mètres 5 décimètres	45°27' 18.0"N 075°41' 47.0"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	4 mètres 3 décimètres	45°27' 12.0"N 075°41' 35.7"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	2 mètres 9 décimètres	45°27' 17.5"N 075°41' 52.9"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	0 mètre 3 décimètres	45°27' 20.5"N 075°42' 01.9"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	une sonde découvriante de 0 mètre 4 décimètres	45°27' 22.2"N 075°43' 10.7"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	1 mètre 2 décimètres par 0 mètre 3 décimètres	45°27' 11.1"N 075°43' 17.4"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	3 mètres 4 décimètres par 2 mètres 7 décimètres	45°27' 08.3"N 075°43' 13.4"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Rayer	3 mètres	45°27' 04.4"N 075°43' 13.5"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	0 mètre 6 décimètres	45°26' 58.4"N 075°43' 12.6"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	1 mètre	45°27' 05.5"N 075°43' 14.3"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	3 mètres 4 décimètres par 1 mètre 8 décimètres	45°27' 14.8"N 075°41' 49.0"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	

1515 - Continuation B, Lac Leamy Lake - Feuille 2 - Carte Nouvelle - 24-JUL-1998 - NAD 1983

01-DEC-2000.		LNMD. (1100-1999)
(P)Porter	une sonde découvriante de 0 mètre 4 décimètres	45°27' 22.2"N 075°43' 10.7"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	1 mètre 2 décimètres par 0 mètre 3 décimètres	45°27' 11.1"N 075°43' 17.4"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	1 mètre 2 décimètres par 0 mètre 3 décimètres	45°27' 10.3"N 075°43' 25.7"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Remplacer	3 mètres 4 décimètres par 2 mètres 7 décimètres	45°27' 08.3"N 075°43' 13.4"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

(P)Remplacer	5 mètres 5 décimètres par 0 mètre 8 décimètres	45°27`00.6"N 075°43`35.2"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Rayer	3 mètres	45°27`04.7"N 075°43`14.0"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	0 mètre 8 décimètres	45°26`56.7"N 075°43`24.7"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	0 mètre 6 décimètres	45°26`58.4"N 075°43`12.6"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	0 mètre 2 décimètres	45°26`54.3"N 075°43`22.7"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
(P)Porter	1 mètre	45°27`05.5"N 075°43`14.3"W
	Une annexe graphique incluant le changement susmentionné sera disponible à une date ultérieure.	
2064 - Kingston to/à False Ducks Islands - Nouvelle édition - 05-MAR-1999 - NAD 1983		
	29-DEC-2000. Sur certains exemplaires.	LNMD/D. 14-JUL-2000
Rayer	La bouée charpente de bâbord verte FIG, marquée QP5	44°01`08.7"N 077°07`47.0"W
	La bouée QP5 figure sur les cartes 2006 et 2069, qui devraient être utilisées pour la navigation dans cette région. La bouée n'est pas nécessaire sur la carte 2064.	
Modifier	la légende pour lire "FI 4s 52ft 8M"	44°02`13.0"N 076°28`52.0"W
2077 - Lake Ontario/Lac Ontario, (Western Portion/Partie ouest) - Nouvelle édition - 23-AVR-1999 - NAD 1983		
	29-DEC-2000.	LNMD/D. (1953-1999)
Rayer	le feu "FR (Priv)"	43°36`48.0"N 079°28`56.0"W
Rayer	la légende "009° - 189°"	43°34`36.0"N 079°29`18.0"W
Porter	un feu "FR (Priv)"	43°36`52.9"N 079°28`59.7"W
2086 - Toronto to/à Hamilton - Carte Nouvelle - 09-JUN-1989 - NAD 1983		
	29-DEC-2000.	LNMD/D. (1704-1998)
Rayer	le feu "FR (Priv)"	43°36`48.0"N 079°28`56.0"W
Rayer	la légende "009°"	43°34`25.0"N 079°29`27.0"W
Porter	un feu "FR (Priv)" visible dans un arc de 310°, masqué de 156° à 206°	43°36`52.9"N 079°28`59.7"W
2241 - Waubaushene - Feuille 1 - Carte Nouvelle - 30-JUL-1999 - NAD 1983		
	15-DEC-2000.	LNMD/D. 04-AUG-2000
Coller	l'annexe graphique ci-incluse	44°46`18.0"N 079°42`30.0"W
L/C4002 - Golfe du Saint-Laurent / Gulf of St. Lawrence - Nouvelle édition - 27-DEC-1991 - Nad 1927		
	15-DEC-2000.	LNMD/D. (2328-1999)
Remplacer	le radiophare aéronautique par un feu aéronautique	49°50`23.8"N 064°23`06.9"W
Rayer	la station radio côtière marqué "R"	50°11`27.3"N 066°06`28.9"W
Rayer	la station radio côtière marqué "R"	49°00`24.4"N 064°23`59.6"W

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 14-DEC-1984 - Nad 1927

08-DEC-2000.

LNM/D. 04-AUG-2000

Porter	un gazoduc	joignant	45°09`23.5"N	061°37`44.3"W
			45°08`30.9"N	061°38`34.9"W
			45°07`38.7"N	061°38`22.6"W
			45°05`37.1"N	061°34`56.9"W
			44°59`15.1"N	061°28`19.3"W
			44°54`22.9"N	061°24`08.5"W
			44°28`41.2"N	061°09`46.2"W
			44°23`21.5"N	061°08`21.9"W
			44°20`50.7"N	061°08`38.5"W
			44°19`52.5"N	061°08`06.8"W
			44°18`27.1"N	061°05`28.8"W
			43°56`29.0"N	060°37`45.1"W
			43°54`04.0"N	060°17`02.5"W
			43°54`33.8"N	060°13`50.1"W
		et	43°53`27.9"N	060°12`02.4"W
Porter	un gazoduc	joignant	43°53`27.9"N	060°12`02.4"W
			43°52`51.8"N	060°08`33.9"W
			43°53`29.9"N	059°46`37.3"W
			43°55`54.3"N	059°42`02.2"W
			43°59`56.3"N	059°38`00.9"W
		et	44°01`59.6"N	059°34`59.5"W
Porter	un gazoduc	entre	43°53`27.9"N	060°12`02.4"W
		et	43°41`55.9"N	059°51`18.8"W
Modifier	la caractéristique pour lire 6Lts Q (Hor) FogSig 20s		43°53`27.9"N	060°12`02.4"W
Modifier	la caractéristique pour lire 4Lts Q (Hor), FogSig 20s		43°41`55.9"N	059°51`18.8"W
Modifier	la caractéristique pour lire 4Lts Q (Hor), FogSig 20s		44°01`59.6"N	059°34`59.5"W
Porter	la légende "Gas/Gaz"		44°13`45.0"N	061°01`20.0"W
Porter	la légende "See/Voir note GAS PIPELINES/GAZODUCS"		44°12`50.0"N	060°30`00.0"W
Porter	note		45°52`10.0"N	065°45`00.0"W
	"GAS PIPELINES Gas pipelines and wells contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines or wellheads.			
	GAZODUCS Les gazoducs et les puits à gaz contiennent du gaz sous pression et du dommage à ces installations pourrait créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits."			
Porter	la légende "Gas/Gaz"		43°52`00.0"N	059°56`00.0"W
Porter	la légende "Gas/Gaz"		43°47`30.0"N	060°04`00.0"W

L/C4013 - Halifax to/à Sydney - Nouvelle édition - 07-NOV-1986 - Nad 1927

08-DEC-2000.

LNM/D. 06-OCT-2000

Porter	un gazoduc	joignant	45°09`15.0"N	061°37`50.0"W
			45°08`30.9"N	061°38`35.2"W
			45°07`38.7"N	061°38`22.9"W

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

		45°05`37.1"N 061°34`57.2"W
		45°04`09.6"N 061°33`44.6"W
		44°59`15.1"N 061°28`19.6"W
		44°54`22.9"N 061°24`08.8"W
		44°42`38.5"N 061°17`44.3"W
		44°28`41.2"N 061°09`46.5"W
		44°23`21.5"N 061°08`22.1"W
		44°20`50.7"N 061°08`38.8"W
		44°19`52.5"N 061°08`07.1"W
		44°18`27.1"N 061°05`29.1"W
		44°09`44.5"N 060°54`29.3"W
		44°08`54.0"N 060°53`02.5"W
		44°07`52.6"N 060°52`08.1"W
		43°56`29.1"N 060°37`45.4"W
		43°56`15.7"N 060°36`56.7"W
		43°54`04.0"N 060°17`02.8"W
		43°54`07.2"N 060°16`09.0"W
		43°54`33.1"N 060°14`41.5"W
		43°54`33.8"N 060°13`50.3"W
		43°54`11.4"N 060°12`45.1"W
		et 43°53`28.0"N 060°12`02.6"W
Porter	un gazoduc	joignant 43°53`28.0"N 060°12`02.6"W
		43°52`58.2"N 060°10`37.9"W
		43°52`51.9"N 060°08`34.2"W
		43°53`30.0"N 059°46`37.6"W
		43°55`54.3"N 059°42`02.4"W
		43°59`56.3"N 059°38`01.2"W
		44°01`27.9"N 059°36`00.4"W
		et 44°01`59.7"N 059°34`59.7"W
Porter	un gazoduc	entre 43°53`28.0"N 060°12`02.6"W
		et 43°52`00.0"N 060°09`16.1"W
Porter	la légende "Gas/Gaz"	44°44`15.0"N 061°18`00.0"W
Porter	la légende "Gas/Gaz"	44°02`45.0"N 060°45`00.0"W
Porter	la légende "Gas/Gaz"	43°52`45.0"N 060°11`10.0"W
Porter	la légende "Gas/Gaz"	43°53`00.0"N 059°55`00.0"W
Porter	la légende "See/Voir note GAS PIPELINES/GAZODUCS"	43°56`45.0"N 060°32`00.0"W
Modifier	la caractéristique pour lire 6Lts Q (Hor), FogSig 20s	43°53`28.0"N 060°12`02.6"W
Modifier	la caractéristique pour lire 4Lts Q (Hor), FogSig 20s	44°01`59.7"N 059°34`59.7"W
Porter	note	45°30`30.0"N 061°49`30.0"W

"GAS PIPELINES Gas pipelines and wells contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines or wellheads.

GAZODUCS Les gazoducs et les puits à gaz contiennent du gaz sous pression et du dommage à ces installations pourrait créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits."

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

4024 - Baie des Chaleurs aux/to Îles de la Madeleine - Nouvelle édition - 03-MAR-2000 - NAD 1983

15-DEC-2000. LNM/D. 10-NOV-2000
Rayer la station radio côtière marqué "R" 49°00'24.4"N 064°23'59.6"W

L/C4026 - Havre-Saint-Pierre et/and Cap des Rosiers à/to Pointe des Monts - Nouvelle édition - 27-DEC-1991 - Nad 1927

15-DEC-2000. LNM/D. 17-NOV-2000
Remplacer le radiophare aéronautique par un feu aéronautique 49°50'07.4"N 064°23'30.3"W
Rayer la station radio côtière marqué "R" 50°11'45.4"N 066°06'41.2"W
Rayer la station radio côtière marqué "R" 49°00'26.7"N 064°23'46.9"W

L/C4045 - Sable Island Bank/Banc de l'Île de Sable to/au St.Pierre Bank/Banc de Saint Pierre - Carte Nouvelle - 08-AOU-1986 - Nad 1927

08-DEC-2000. LNM/D. (1338-1999)
Porter un gazoduc joignant 43°52'55.5"N 060°10'00.0"W
43°53'31.6"N 059°46'31.5"W
43°55'54.4"N 059°42'02.6"W
43°59'56.4"N 059°38'01.3"W
et 44°01'59.8"N 059°34'59.9"W
Porter un gazoduc entre 43°52'23.3"N 060°10'00.0"W
et 43°41'56.1"N 059°51'19.2"W
Modifier la caractéristique pour lire 4Lts Q (Hor), FogSig 20s 44°01'59.8"N 059°34'59.9"W
Modifier la caractéristique pour lire 4Lts Q (Hor), FogSig 20s 43°41'56.1"N 059°51'19.2"W
Porter la légende "Gas/Gaz" 43°45'00.0"N 059°57'50.0"W
Porter la légende "Gas/Gaz" 43°52'45.0"N 059°57'25.0"W
Porter la légende "See/Voir note GAS PIPELINES/GAZODUCS" 43°49'12.0"N 059°52'30.0"W
Porter note ajoutez la note au coin du sud-est de la carte, au-dessous de Caution No. 1
"GAS PIPELINES Gas pipelines and wells contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines or wellheads.
GAZODUCS Les gazoducs et les puits à gaz contiennent du gaz sous pression et du dommage à ces installations pourrait créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits."

4114 - Campobello Island - Carte Nouvelle - 08-MAI-1992 - NAD 1983

01-DEC-2000. LNM/D. 24-MAR-2000
ANNULE Réflecteur radar 44°57'24.9"N 066°56'26.9"W
Le réflecteur radar est remis en place. Par le present avis, l'avis 137(T)/99 est annulé.

4203 - Halifax Harbour - Black Point to/à Point Pleasant - Nouvelle édition - 14-AVR-2000 - NAD 1983

01-DEC-2000.
ANNULE le déplacement de la bouée à espar rouge HP10
Par le présent avis, l'avis 132(T)/99 est annulé
Déplacer la bouée à espar de tribord, marquée HP10 de 44°36'29.0"N 063°29'52.5"W
à 44°36'31.2"N 063°29'56.4"W

L/C4227 - Country Harbour to/à Ship Harbour - Carte Nouvelle - 24-MAI-1991 - NAD 1983

01-DEC-2000. LNM/D. 06-OCT-2000
Porter un gazoduc joignant 45°09'23.8"N 061°37'41.9"W
45°08'47.7"N 061°38'24.1"W
45°08'31.2"N 061°38'32.6"W

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

45°08`05.7"N 061°38`34.7"W
 45°07`39.0"N 061°38`20.3"W
 45°07`24.8"N 061°38`02.2"W
 45°05`41.2"N 061°34`59.1"W
 45°04`09.8"N 061°33`42.0"W
 et 45°00`51.1"N 061°29`57.5"W
 45°04`08.0"N 061°33`54.0"W
 45°01`50.0"N 061°33`50.0"W
 45°06`03.0"N 062°46`36.0"W

Porter la légende "Gas/Gaz"

Porter la légende "See/Voir note GAS PIPELINES/GAZODUCS"

Porter note

"GAS PIPELINES Gas pipelines and wells contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines or wellheads.

GAZODUCS Les gazoducs et les puits à gaz contiennent du gaz sous pression et du dommage à ces installations pourrait créer un danger de feu immédiat. Les navires ne devraient ni mouiller ni chaluter près de pipelines ou de têtes de puits."

L/C4321 - Cape Canso to Liscomb Island - Nouvelle édition - 11-OCT-1985 - Nad 1927

08-DEC-2000.

LNMD. (944-1999)

Porter gas pipeline

joignant 45°09`24.0"N 061°37`46.0"W
 45°08`48.9"N 061°38`28.0"W
 45°08`32.4"N 061°38`36.5"W
 45°08`06.9"N 061°38`38.6"W
 45°07`40.2"N 061°38`24.2"W
 45°07`26.0"N 061°38`06.1"W
 45°05`54.3"N 061°35`20.9"W
 45°05`38.5"N 061°34`58.5"W
 45°04`11.0"N 061°33`45.9"W
 45°01`24.9"N 061°30`35.6"W
 44°59`16.5"N 061°28`20.9"W
 44°58`17.9"N 061°27`35.0"W
 44°54`31.2"N 061°24`14.5"W
 44°49`58.7"N 061°21`46.3"W
 44°45`43.2"N 061°19`21.8"W
 et 44°41`31.0"N 061°17`06.7"W

Porter legend "Gas"

Porter legend "Gas"

Porter legend "See note GAS PIPELINES"

Porter note

45°02`33.0"N 061°31`42.0"W
 44°44`33.0"N 061°18`34.0"W
 44°54`54.0"N 061°25`18.0"W
 45°19`54.0"N 061°43`30.0"W

"GAS PIPELINES Gas pipelines and wells contain natural gas under pressure and damage to these installations could create an immediate fire hazard. Mariners are cautioned not to anchor or trawl near pipelines or wellheads."

4430 - Baie Ellis - Nouvelle édition - 02-OCT-1981 - Nad 1927

15-DEC-2000.

LNMD. (324-1998)

Remplacer le radiophare aéronautique par un feu aéronautique

49°50`12.0"N 064°23`28.0"W

Cette action touche l'annexe graphique pour la carte 4430 annoncée dans la présente édition mensuelle.

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

4430 - Plan: Baie Ellis - Nouvelle édition - 02-OCT-1981 - Nad 1927

15-DEC-2000. LNM/D. (324-1998)
 Coller l'annexe graphique ci-incluse 49°48`00.0"N 064°20`00.0"W
 Cette annexe graphique incorpore et annule l'Avis 1122(P)/99.

L/C4485 - Cap des Rosiers à/Chandler - Nouvelle édition - 26-SEP-1997 - NAD 1983

08-DEC-2000. LNM/D. 06-OCT-2000
 Porter la note: dans la marge droite vis-à-vis la latitude
 DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC ANNULÉ 48°40' N
 TRAFFIC SEPARATION SCHEME CANCELLED
 Porter la note: dans le cadre supérieur droit vis-à-vis la
 DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC ANNULÉ longitude 64° W
 TRAFFIC SEPARATION SCHEME CANCELLED

4497 - Amet Sound - Nouvelle édition - 30-JUL-1971 - Nad 1927

15-DEC-2000. LNM/D. (675-1983)
 Porter une bouée plate de bâbord, verte, marquée UD1 45°47`03.0"N 063°11`36.0"W
 22-DEC-2000. LNM/D. 15-DEC-2000
 Porter une bouée plate de bâbord, verte, marquée UD3 45°46`16.5"N 063°13`01.8"W
 Porter une bouée conique de tribord, rouge, marquée UD4 45°45`07.0"N 063°14`24.0"W

4644 - Bay D'Espoir and Hermitage Bay - Nouvelle édition - 25-JUN-1999 - NAD 1983

08-DEC-2000.
 Remplacer la hauteur libre de 26 mètres par une hauteur libre de 20 mètres 47°30`08.0"N 056°11`03.0"W

L/C4845 - Bay Bulls and/et Witless Bay - Nouvelle édition - 12-SEP-1997 - NAD 1983

08-DEC-2000. LNM/D. 13-OCT-2000
 Porter un feu, FI G 47°18`51.4"N 052°48`45.3"W

4911 - Entrée à/Entrance to Miramichi River - Nouvelle édition - 07-MAI-1993 - NAD 1983

22-DEC-2000. LNM/D. (1902-1999)
 Rayer le feu antérieur de l'alignement, Q Y 8m 47°04`40.1"N 064°54`39.5"W
 Rayer le feu postérieur de l'alignement, Iso Y 4s 19m 47°04`13.1"N 064°53`49.4"W
 Porter une balise d'alignement antérieure 47°04`40.1"N 064°54`39.5"W
 Porter une balise d'alignement postérieure 47°04`13.1"N 064°53`49.4"W

6213 - Whitefish Bay - Nouvelle édition - 10-AOU-1984 - Nad 1927

15-DEC-2000. LNM/D. 17-NOV-2000
 Rayer la note cadre inférieur gauche de la carte par
 94°13' W

The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date. Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des Avis aux navigateurs au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les Avis aux navigateurs ou écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, Ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition.

Porter 7NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS cadre inférieur gauche sous le nota
 NEW EDITION/NOUVELLE EDITION
 AUG/AOÛT 10 1984

**PARTIE 2 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter un câble sous-marin joignant 49°26`10.0"N 094°01`00.0"W
49°26`14.0"N 094°01`02.0"W
49°26`15.0"N 094°01`08.0"W
et 49°26`14.0"N 094°01`12.0"W

Cette action est une répétition de l'Avis au navigateur 111/95. Ceci nous permet de vous offrir, sur site web www.notmar.com, l'ensemble complet de tous les Avis aux navigateurs touchant cette carte.

Porter un câble sous-marin joignant 49°25`38.0"N 094°03`22.0"W
49°26`30.0"N 094°03`00.0"W
et 49°27`10.0"N 094°02`33.0"W

Cette action est une répétition de l'Avis au navigateur 611/95. Ceci nous permet de vous offrir, sur site web www.notmar.com, l'ensemble complet de tous les Avis aux navigateurs touchant cette carte.

Porter un câble sous-marin joignant 49°23`51.5"N 094°02`48.0"W
49°24`17.0"N 094°02`47.0"W
49°25`15.0"N 094°03`53.0"W
et 49°25`27.5"N 094°03`53.0"W

Cette action est une répétition de l'Avis au navigateur 612/95. Ceci nous permet de vous offrir, sur site web www.notmar.com, l'ensemble complet de tous les Avis aux navigateurs touchant cette carte.

6216 - Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island - Carte Nouvelle - 02-AVR-1982 - Nad 1927

29-DEC-2000.

LN/D. 25-AUG-2000

Rayer la note cadre inférieur gauche de la carte par 94°59' W

The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date. Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des Avis aux navigateurs au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les Avis aux navigateurs ou écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, Ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition.

Porter NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS cadre inférieur gauche sous la note NEW CHART/CARTE NOUVELLE APRIL/AVRIL 2 1982 ou sous la note REPRINT/RÉIMPRESSION FEB/FÉV. 28, 1992

Rayer la bouée à espar de bâbord, verte, marquée A7 49°27`22.0"N 094°49`35.0"W
Ceci est une répétition de l'Avis 796/93. Toutes les modifications touchant cette carte sont disponibles sur le site Internet des Avis aux navigateurs, Notmar.com

Porter une balise de jour de bâbord 49°27`20.0"N 094°49`34.0"W
Ceci est une répétition de l'Avis 796/93. Toutes les modifications touchant cette carte sont disponibles sur le site Internet des Avis aux navigateurs, Notmar.com

C-4 - Rivière-au-Renard - Carte Nouvelle - 25-JUL-1986 - Nad 1927

15-DEC-2000.

LN/D. 10-NOV-2000

Rayer la station radio côtière marqué "RRT" 49°00`24.1"N 064°23`44.7"W

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

Page 137 — Avant le paragraphe 43
Page 138 — Avant le paragraphe 63
Page 139 — Avant le paragraphe 92
Page 140 — Au-dessus de la colonne de gauche
Page 140 — Avant le paragraphe 115
Page 140 — Avant le paragraphe 121
Page 140 — Avant le paragraphe 123
Page 141 — Au-dessus de la colonne de gauche
Page 144 — Avant le paragraphe 162
Supprimer: 7740
Remplacer par: 7573

(C00-056.2)

Page 137 — Paragraphe 44, ligne 4
Page 137 — Paragraphe 56, ligne 6
Page 137 — Paragraphe 57, ligne 3
Supprimer: 7740 (1992)
Remplacer par: 7573 (2000)

(C00-057.1)

Page 137 — Paragraphe 56, ligne 5
Page 140 — Avant le paragraphe 114
Page 145 — Avant le paragraphe 199
Page 146 — Au-dessus de la colonne de gauche
Supprimer: 7830
Remplacer par: 7573

(C00-056.3)

Page 138 — Au-dessus de la colonne de gauche
Supprimer: 7830
Remplacer par: 7573

(C00-057.2)

Page 138 — Avant le paragraphe 78
Supprimer: *Carte 7830*

(C00-057.2)

Page 140 — Avant le paragraphe 113
Supprimer: *Cartes 7740, 7830*

(C00-057.3)

Page 144 — Avant le paragraphe 178
Supprimer: *Cartes 7575, 7830*

(C00-057.4)

Page 145 — Au-dessus de la colonne de gauche
Supprimer: 7830
Remplacer par: 7573

(C00-057.4)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 150 — Paragraphe 100, lignes 3 à 8

Supprimer: «220 pieds ... quai.»

Remplacer par: de 131 pieds (40 m), il offre une profondeur minimale de 20 pieds (6,2 m) le long de la face externe, longue de 121 pieds (37 m). Une rampe Ro-Ro, d'une largeur de 49 pieds (15 m) et offrant des profondeurs variant entre 10 et 13 pieds (3,2 et 4 m), est attenante au côté Sud du quai. Un hangar à marchandises se trouve près de l'enracinement du quai.

(N00-13.5)

Page 150 — Paragraphe 101, ligne 3 – après «public.»

Insérer: La profondeur minimale est de 9 pieds (2,6 m) le long de la section Sud et de 12 pieds (3,7 m), le long de la section Nord.

(N00-13.6)

Page 282 — Paragraphe 507, ligne 10 – après «sommet.»

Insérer: Un **feu** (324.33), altitude 171 pieds (52,2 m), tour portant une marque de jour verte et blanche, est placé sur la pointe Nord de Big Black Island.

(N00-13.7)

Page 283 — Paragraphe 519, ligne 6 – après «Nord.»

Insérer: Un **feu** (324.34), altitude 161 pieds (49,2 m), tour portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité NW de Little Fish Island.

(N00-13.8)

Page 288 — Paragraphe 570, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (324.35), altitude 216 pieds (65,9 m), tour portant une marque de jour rouge et blanche, est placée sur une île sans nom située à faible distance au Sud de Beachy Island.

(N00-13.9)

Page 291 — Paragraphe 593, ligne 4 – après «Okak.»

Insérer: Un **feu** (324.9), altitude 245 pieds (74,8 m), tour portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité NE de Stirrup Island.

(N00-14.0)

Page 337 — Paragraphe 153, lignes 3 et 4

Supprimer la dernière phrase.

(C00-076.1)

Page 374 — Paragraphe 347, dernière ligne

Supprimer: pleine

Remplacer par: basse

(C00-076.2)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 46 — Paragraphe 86, ligne 3

Supprimer: 1,8 m

Remplacer par: 1,7 m

(L00-028.3)

Page 78 — Paragraphe 312, lignes 4 et 5

Supprimer: «Un **cornet** ... feu.»

(L00-021.1)

Page NOTES — Diagramme **ÎLE D'ENTRÉE**

Ajouter 1₅ @ 337°, 62 mètres du feu.

Rayer 5₂ @ 232°30', 133 mètres du feu.

Ajouter 4₂ @ 235°30', 140 mètres du feu.

Rayer entièrement le contour de 5 mètres @ 230°, 117 mètres du feu.

Ajouter 0₅ @ 157°, 145 mètres du feu.

Remplacer 3₈ par 3₅ @ 303°30', 92 mètres du feu.

(L00-028.1)

Page NOTES — Diagramme **POINTE-BASSE**

Remplacer 0₄ par 0₁ @ 020°30', 151 mètres du feu.

Remplacer 1₃ par 1 @ 017°, 138 mètres du feu.

Modifier 1,8m (1998) pour lire 1,7m (1999) @ 017°, 74 mètres du feu.

(L00-028.2)

ATL 101 — Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 31 — Supprimer le paragraphe 36

Remplacer par: ³⁶ Un hangar, utilisé autrefois comme dépôt d'appâts, est situé à faible distance en dedans de l'entrée du havre.

(N00-14.4)

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 61 — Paragraphe 132, ligne 7 – après «halage»

Insérer: dont l'extrémité est en ruine

(N00-14.1)

Page 61 — Paragraphe 137, ligne 9 – après «(16 pi)»

Insérer: — barricadé et dans un état de délabrement

(N00-14.2)

Page 61 — Paragraphe 137, ligne 11

Supprimer: Un dépôt d'appâts

Remplacer par: Une grande bâtisse blanche

(N00-14.3)

ATL 103 — Terre-Neuve, Côtes Sud-Ouest, première édition, 1995 —

Page 41 — Paragraphe 4, ligne 11

Supprimer: QPW

Remplacer par: QLW

(N00-13.4)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 16 — Paragraphe 170, ligne 2

Supprimer: «Baie Mingan»

Remplacer par: «BMING»

(L00-014.1)

Page 20 — Paragraphe 221, ligne 2

Supprimer: «Rivière-au-Tonnerre»

Remplacer par: «RAT»

(L00-014.2)

Page 25 — Paragraphe 282, dernière ligne

Ajouter: Deux bouées privées d'amarrage sont mouillées à
l'intérieur de ce bassin.

(L00-022.1)

Page 29 — Paragraphe 314, ligne 2

Supprimer: «Port-Cartier»

Remplacer par: «PTCAR»

(L00-014.3)

Page 40 — Paragraphe 51, ligne 2

Supprimer: «Anse à Valleau»

Remplacer par: «VALLEA»

(L00-014.4)

Page 40 — Paragraphe 57, ligne 2

Supprimer: «Cloridorme»

Remplacer par: «CLORI»

(L00-014.5)

Page 41 — Diagramme **CLORIDORME**

Remplacer (Cloridorme) par (CLORI) @ 019°, 799 mètres du feu antérieur FR 10m de l'alignement.

(L00-014.6)

Page 45 — Diagramme **PETITE-TOURELLE**

Rayer 1₈ @ 026°30', 217 mètres du feu antérieur FG 15m de l'alignement.

Rayer 1₈ @ 026°, 255 mètres du feu antérieur FG 15m de l'alignement.

Ajouter 2₅ @ 037°, 189 mètres du feu antérieur FG 15m de l'alignement.

Ajouter 0₆ @ 027°, 227 mètres du feu antérieur FG 15m de l'alignement.

Ajouter 1₃ @ 027°, 246 mètres du feu antérieur FG 15m de l'alignement.

Modifier 2,7m (1997) pour lire 2,7m (1999) @ 040°, 171 mètres du feu antérieur FG 15m de l'alignement.

(L00-005.1)

Page 67 — Paragraphe 135.1, ligne 2

Supprimer: «Matane»

Remplacer par: «MATAN»

(L00-014.7)

Page 75 — Paragraphe 223, ligne 2

Supprimer: «Cap à la Carre»

Remplacer par: «CALR»

(L00-014.8)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Page 9 — Paragraphe 62, ligne 3

Supprimer: «Île aux Lièvres»

Remplacer par: «ILIEV»

(L00-014.9)

Page 11 — Paragraphe 84, ligne 5

Supprimer: «Haut-fond Morin»

Remplacer par: «HFMOR»

(L00-014.10)

Page 12 — Après le paragraphe 94

Ajouter: ^{94.1} **Réduction de vitesse.** — Pendant la saison de la navigation de plaisance, les navires descendants doivent réduire leur vitesse au large du port de plaisance de l'île aux Coudres (47°25'N, 70°24'W) afin de ne pas endommager les installations du port de plaisance ainsi que les bateaux qui y sont amarrés; se référer à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs*, page A12-1.

(L00-026.1)

Page 14 — Paragraphe 108, au début du paragraphe

Ajouter: Les navigateurs ne peuvent accéder au port de plaisance dans la période de temps située 3 heures avant, jusqu'à 3 heures après la marée basse.

(L00-023.1)

Page 15 — Paragraphe 116, dernière ligne

Ajouter: Pour des raisons de sécurité, l'amarrage y est interdit pour une période indéfinie.

(L00-025.1)

Page 30 — Diagramme **SILLERY**

Rayer 5 @ 077°30', 552 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 4₈ @ 078°30', 555 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 4₇ @ 066°30', 741 mètres du coin SW du cadre.

(L00-027.1)

Page 45 — Paragraphe 116, ligne 2

Supprimer: «Marina Montmagny»

Remplacer par: «MTGNY»

(L00-014.11)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 3 — Supprimer le paragraphe 26.

(L00-017.1)

Page 4 — Paragraphe 29, lignes 6 et 7

Supprimer: «Marina Vauquelin»

Remplacer par: «VAUQU»

(L00-014.12)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 61 — Paragraphe 126, ligne 3 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 2/99)
Supprimer: Douanes
Remplacer par: DOUAN

(L00-007.1)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 46 — Paragraphe 44, ligne 3 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/2000)
Supprimer: de direction
Remplacer par: à secteurs

(C00-078.1)

CEN 302 — Lac Ontario, première édition, 1996 —

Page 54 — Paragraphe 119, ligne 3 – après «**interdite**»
Insérer: , jalonnée par des **bouées**,

(C00-061.1)

Page 60 — Supprimer le paragraphe 191.

(C00-069.1)

Page 66 — Après le paragraphe 269

Insérer: ^{269.1} **Avertissement.** — Tous les navires dont la hauteur hors tout, de la ligne de flottaison jusqu'à la tête des mâts, dépasse 18,3 m (60 pi) et qui transitent dans n'importe quelle direction dans le Western Gap du port de Toronto entre 06:15 et 22:45 (heure locale) sont priés d'en informer l'aéroport *Toronto City Centre* sur la voie VHF 12 et d'en obtenir la permission — indicatif d'appel «City Centre Airport». On doit les aviser lorsqu'on se trouve par le travers des **bouées** lumineuses T (513) et TT14 (518.6) et après s'en être dégagées, selon la direction.

^{269.2} Tous les navires dont la hauteur hors tout, comme ci-dessus, dépasse 18,3 m (60 pi) et qui manoeuvrent dans Humber Bay doivent communiquer avec l'aéroport *Toronto City Centre* lorsqu'ils sont à 1 mille au large de l'aéroport et/ou lorsqu'ils nécessitent l'autorisation pour franchir Western Gap pendant les heures indiquées ci-dessus.

^{269.3} Tous les navires dont la hauteur hors tout, comme ci-dessus, dépasse 18,3 m (60 pi) et qui manoeuvrent dans l'arrière-port pendant les heures mentionnées plus haut doivent rester à l'Est des **bouées** EKO-15 et EKO-16 lorsqu'ils sont en ligne sur l'aéroport *Toronto City Centre*.

(C00-066.1)

Page 66 — Paragraphe 270, lignes 2 et 3

Supprimer: «chaque ... piste»

Remplacer par: la zone restreinte à chaque extrémité des pistes

(C00-066.2)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 176 — Paragraphe 65, dernière ligne

Ajouter: Une épave dont une partie de la coque est visible gît à faible distance de la rive à quelque 1 mille à l'WNW de l'extrémité SE de Copper Island.

(N00-16.8)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page NOTES — Diagramme **GRANDE-ENTRÉE**

Ajouter Ru @ 76°30', 600 mètres du coin SW du cadre.

(L00-035.1)

Page 46 — Paragraphe 80, ligne 4 – après «quai.»

Insérer: Une portion de ce quai est en ruine.

(L00-035.2)

Page 48 — Paragraphe 102, ligne 3

Supprimer: 5,5 m (18 pi)

Remplacer par: 5,2 m (17 pi) en 1999

(L00-033.1)

Page 53 — Diagramme **MILLERAND**

Ajouter 1₃ @ 008°, 422 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 1₉ @ 050°30', 502 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 1₂ @ 051°30', 587 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 1₈ @ 057°30', 583 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 1₂ @ 073°, 631 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 0₃ @ 072°30', 664 mètres du coin SW du cadre.

Remplacer 1₃ par 0₈ @ 074°30', 708 mètres du coin SW du cadre.

Modifier 2,3 m (1998) pour lire 2,0 m (1999) @ 049°, 514 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 1₉ @ 064°, 451 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 2 @ 082°30', 768 mètres du coin SW du cadre.

Ajouter 2 @ 085°30', 827 mètres du coin SW du cadre.

Remplacer 0₆ par 0₃ @ 076°30', 824 mètres du coin SW du cadre.

Supprimer 2₆ @ 083°, 757 mètres du coin SW du cadre.

Supprimer 2₇ @ 086°, 809 mètres du coin SW du cadre.

(L00-032.1)

Page 71 — Paragraphe 268, ligne 5 – après «limitée»

Ajouter: , ainsi que l'usage d'un ber cavalier

(L00-046.1)

Page 191 — Après le paragraphe 210

Insérer: 210.1 Dans le cadre du projet *Hortus*, des récifs artificiels sous-marins ont été déposés dans six secteurs différents situés au SW de la ville de New Richmond. L'objectif de l'implantation de ces récifs est de mettre en valeur le milieu marin en rétablissant et en améliorant la productivité et la biodiversité marine de la partie Est de la baie de Cascapédia.

(L00-030.1)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 101 — Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 50 — Paragraphe 284, dernière ligne

Ajouter: Une roche, asséchant de 2 pieds (0,6 m) et marquée par la **bouée** lumineuse à espar de bâbord DBE5 (348.2), gît à quelque 0,47 mille au SSW du feu.

(N00-16.2)

Page 67 — Paragraphe 496, ligne 7 – après «roches»

Insérer: et jalonné par des **bouées**

(N00-16.3)

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 51 — Paragraphe 56, ligne 4 – avant «Un»

Insérer: Un **feu** (507.91), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du quai.

(N00-16.4)

Page 73 — Paragraphe 43, lignes 17 et 18

Supprimer: «la Direction ... -5154.»

Remplacer par: Travaux publics et services gouvernementaux, Canada — téléphone (709) 227-7390 ou (709) 227-4653.

(N00-16.5)

Page 73 — Paragraphe 46, lignes 10 et 11

Supprimer: «la Direction ... -5154.»

Remplacer par: Travaux publics et services gouvernementaux, Canada — téléphone (709) 227-7390 ou (709) 227-4653. Un quai de la Marine américaine, d'une longueur de 210 m (690 pi), implanté dans le rivage Sud de Sandy Cove, est en ruine.

(N00-16.6)

ATL 103 — Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

Page 28 — Paragraphe 215, ligne 2

Supprimer: 85 pieds (26 m)

Remplacer par: 66 pieds (20 m)

(N00-16.7)

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Page 4 — Diagramme **GRANDES-BERGERONNES**

Supprimer la bouée rouge, marquée KJ4, @ 013°, 733 mètres du coin SW du cadre.

Remplacer par une bouée espar lumineuse rouge privée, marquée KJ4, @ 012°, 763 mètres du coin SW du cadre.

(L00-031.1)

Page 30 — Diagramme **SILLERY**

Ajouter 4₁ @ 057°, 789 mètres du coin SW du cadre.

(L00-045.1)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 21 — Paragraphe 49, ligne 4 – après «balisé»

Insérer: (privé)

(L00-041.1)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 36 — Supprimer le paragraphe 139

Remplacer par: ¹³⁹ *En juin 1999, la profondeur utile était de 18 pieds [5,5 m] dans la partie amont du chenal d'accès ainsi que dans le chenal du front d'eau jusqu'au terminal maritime des Autorités portuaires, à l'exception des profondeurs plus faibles en bordure du chenal, puis elle est de 24 pieds [7,3 m] dans la partie aval du chenal d'accès; les profondeurs dans le bassin d'évitage variaient (1999) entre 18 et 20 pieds [5,5 et 6,1 m], à l'exception des profondeurs plus faibles près de la bordure Sud. En septembre 1998, la profondeur utile dans l'entrée de Oswegatchie River était de 15 pieds [4,6 m] jusqu'à la limite du projet environ, en aval du troisième pont-rail. En amont de la limite du projet, la profondeur est inférieure à 4 pieds [1,2 m] sur une distance de 0,3 mille terrestre [0.3 mm], jusqu'au barrage.*

(C00-084.1)

CEN 302 — Lac Ontario, première édition, 1996 —

Page 29 — Paragraphe 37, lignes 5 à 7

Supprimer: «30 pieds ... rouge,»

Remplacer par: *40 pieds [12,2 m], reposant sur une tour blanche en treillis,*

(C00-085.1)

Page 30 — Paragraphe 53, ligne 2

Supprimer: *10 pieds [3 m]*

Remplacer par: *8 pieds [2,4 m]*

(C00-085.2)

Page 32 — Paragraphe 96, ligne 3 – après «Gap»

Insérer: *; la bouée lumineuse KM5 (437) marque le haut-fond*

(C00-085.3)

Page 104 — Paragraphe 141, lignes 4 à 6

Supprimer: «En 1997 ... état.»

Remplacer par: *En août 2000, le quai du débarcadère municipal, d'une longueur de 300 pieds [91 m], offrait une profondeur signalée de 8 pieds [2,4 m]. Il y a une aire de mise à l'eau et des postes d'amarrage pour les visiteurs.*

(C00-085.4)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 303 — Welland Canal et Lac Érié, première édition, 1996 —

Page 20 — Paragraphe 93, lignes 6 et 7

Supprimer: «1992 ... [3,7 m]»

Remplacer par: *décembre 1998, la profondeur utile dans le chenal était 11 pieds [3,4 m] (12 pieds [3,7 m] à mi-chenal)*

(C00-086.1)

Page 22 — Paragraphe 125, ligne 4

Supprimer: deux

Remplacer par: quatre

(C00-086.2)

Page 61 — Paragraphe 66, lignes 5 et 6

Supprimer: «1975 ... Est»

Remplacer par: *mars 1999, la profondeur utile était de 5½ pieds [1,7 m] dans la moitié Nord*

(C00-086.3)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 3 — Paragraphe 19, lignes 8 à 10

Supprimer: «En 1991 ... Au mois de juin»

Remplacer par: *En juin 1999, East Outer Channel offrait une profondeur utile de 24 pieds [7,3 m] (28 pieds [8,5 m] à mi-chenal). En*

(C00-087.1)

Page 16 — Paragraphe 4, après «VHF-FM»

Insérer: — *on demande un préavis minimal de 3 heures*

(C00-087.2)

Page 20 — Supprimer le paragraphe 12

Remplacer par: ¹² *Le chenal dragué dans le lac Sainte-Claire offre une profondeur de 27 pieds [8,2 m]*

(C00-087.3)

Page 27 — Paragraphe 101, lignes 9 à 19

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/2000.

Supprimer: «En 1987 ... Mount Clemens.»

Remplacer par: *En novembre 1999, la profondeur utile à mi-chenal était de 5½ pieds [1,7 m] dans le chenal d'accès et entre les brise-lames jusqu'au feu intérieur de Clinton Harbour, avec des profondeurs de 2½ à 5 pieds [0,8 à 15 m] dans le bassin du port, puis de 4½ pieds [1,4 m] (5½ pieds [1,7 m] à mi-chenal) jusqu'au pont de Bridgeview Avenue et puis de 1 pied [0,3 m] (3 pieds [0,9 m] à mi-chenal) jusqu'à la tête du projet, juste en aval du pont de Cass Avenue à Mount Clemens.*

(C00-087.4)

PARTIE 4 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 36 — Supprimer le paragraphe 97

Remplacer par: ⁹⁷ ***Chenaux.** — De novembre 1998 à novembre 1999, la profondeur utile était de 3 pieds [0,9 m] (5 pieds [1,5 m] à mi-chenal) de l'embouchure de Belle River jusqu'au pont de la rue Bridge et puis de 1½ pied [0,5 m] (2 pieds [0,6 m] à mi-chenal) jusqu'au pont Broadway. Le chenal est sujet à des diminutions de fonds.*

(C00-088.1)

Page 37 — Supprimer le paragraphe 123

Remplacer par: ¹²³ *En novembre 1999, la profondeur utile dans Pine River était de 6 pieds [1,8 m] dans la moitié droite et de 1½ pied [0,5 m] dans la moitié gauche du chenal dragué jusqu'à la première jetée dans St. Clair Boat Harbour, située à quelque 0,25 [0,22] mille en amont de l'entrée de la rivière et puis de 1 pied [0,3 m] (4 pieds [1,2 m] à mi-chenal) jusqu'à la limite amont du projet. Le chenal est sujet à des diminutions de fonds.*

(C00-088.2)

Pages 41 et 42 — Paragraphe 173, lignes 4 à 10

Supprimer: «En juillet ... Canal.»

Remplacer par: *En septembre 1999, la profondeur utile était de 5 pieds [1,5 m] (11 pieds [3,4 m] à mi-chenal) de l'embouchure de la rivière jusqu'au pont de la 10^e rue, puis de 4 pieds [1,2 m] (7½ pieds [2,3 m] à mi-chenal) jusqu'au pont-rail et puis de 1½ pied [0,5 m] (2½ pieds [0,7 m] à mi-chenal) jusqu'à la tête du chenal dragué. De là, la profondeur est de 2 pieds [0,6 m] (3 pieds [0,9 m] à mi-chenal) jusqu'au pont de l'autoroute I-94 et puis de 1 pied [0,3 m] jusqu'à Black River Canal.*

(C00-088.3)

CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur, première édition, 2000 —

Page 57 — Paragraphe 17, lignes 5 à 9

Supprimer: «En juillet ... Fishery.»

Remplacer par: *En mai 1999, la profondeur utile était de 3½ pieds [1,1 m] dans la moitié droite et 4 pieds [1,2 m] dans la moitié gauche du chenal d'accès entre le brise-lames et jusqu'au bassin et puis de 9½ à 12 pieds [2,9 à 3,7 m] dans le bassin même.*

(C00-089.1)

Voie d'eau Rideau et rivière des Outaouais, deuxième édition —

Chapitre VII — Paragraphe 24.1, ligne 13 – après «(12 m)» (Ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 10/98)

Ajouter: et offrant une profondeur de 3,6 pieds (1,1 m)

(L00-042.1)

Chapitre VIII — Paragraphe 113, lignes 3 et 4

Supprimer: profondeur est (1985) de 6 pieds (1,8 m) et la

(L00-044.1)

PARTIE 5 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nom- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1168	Preston Beach - Alignement						Rayer du Livre..
1169							Carte:4911 Éd. 12/00
1658 H1990	Île du Corossol						Rayer du Livre. Carte:1220 Éd. 12/00
1658 H1990	Île du Corossol	Sur l'île. 50 05 20.2 66 22 36.9	Fl W	2.5s	20	Tour à claire-voie. 18.3 Lum. pér. 2.5 s À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement.
							Carte:1220 Éd. 12/00
1685.3	Cap-Chat, brise- lames	Coin Nord-Est du brise-lames. 49 06 01.5 66 41 17.9	Fl Y	6s	18.0	8	Tour à claire-voie carrée. 14.4 Lum. 1 s; obs. 5 s. Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
							Carte:1236 Éd. 12/00
1843.7	Pointe-au-Pic, brise-lames	47 37 24.9 70 08 19.6	F Y	7.2	Mât. Aide privée. Saisonnier.
							Carte:1234 Éd. 12/00
2067 H2390	Cap-de-la- Madeleine - alignement aval	Sur la rive Nord. 46 23 36.1 72 27 44.5	F G		18.6	Tour à claire-voie, marque de jour lattée rectangulaire orange fluorescent, bande verticale noire. 9.1 Feu de secours. Visible sur l'alignement. À longueur d'année
2068 H2390.1		037°31' 975.2m des feux antérieurs.	F G		33.0	17	Tour à claire-voie, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 21.5 Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
			Iso G	2s	33.1	6	Feu de secours. Visible 360°.
							Carte:1313 Éd. 12/00
2134.8 H2404	Courbe de Yamachiche	Sur l'île expérimentale. 46 12 53 72 49 10	Iso R	2s	10.1	5	Tour cylindrique blanche, parties supérieure et inférieure rouges. 6.1 Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. Visible 360°.
							Carte:1312 Éd. 12/00
2272.31	Cantic	Extrémité du quai. 45 01 28 73 20 57	Iso R	2s	6.9	5	Tour carrée blanche sur le toit de l'édifice des douanes. 3.9 Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
							Carte:1351 Éd. 12/00
2272.6	Douanes - Bouée lumineuse de renseignement	NE. de Fort Montgomery. 45 00 38.5 73 20 45.3	Fl Y	4s	Blanche et orange, marquée "DOUAN". Saisonnier.
							Carte:1351 Éd. 12/00

PARTIE 5 – Édition 12/2000
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

2273.5	Lanoraie - Bouée lumineuse M2	46 00 32 73 10 37	Fl R	Rouge, marquée "M2".	Saisonnier. Carte:1311 Éd. 12/00
2390	Rivière Magog - Bouée lumineuse K20	Entrée de la rivière. 45 15 46 72 09 44	Fl R	4s	Rouge, marquée "K20".	Saisonnier. Carte:1361 Éd. 12/00
2392	Bryant Landing	Côté Ouest du lac. 45 11 13.4 72 14 03.1	Fl G	4s	4.1	Mât cylindrique blanc. 2.8	Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement. Carte:1361 Éd. 12/00
2397.2	Île Province - Bouée lumineuse de renseignement DOUANE-1	45 00 18.5 72 14 56.6	Fl Y	4s	Blanche et orange, marquée "DOUA1".	Saisonnier. Carte:1361 Éd. 12/00
2397.4	Île Province - Bouée lumineuse de renseignement DOUANE-2	45 00 19.1 72 14 33.2	Fl Y	4s	Blanche et orange, marquée "DOUA2".	Saisonnier. Carte:1361 Éd. 12/00
2397.7	Île Province - Bouée lumineuse de renseignement DOUANE-3	45 01 02.2 72 13 25.4	Fl Y	4s	Blanche et orange, marquée "DOUA3".	Saisonnier. Carte:1361 Éd. 12/00
Feu de (E.I.) 2619	Churchill, quai - Bouée lumineuse C9						Rayer du Livre. Carte:5640 1924/99
Feu de (E.I.) 2622 H26	Churchill Harbour	Côté Est du port. 58 46 29.1 94 11 22.2	Fl R-W	6s	66.4	Sommet du silo. 61.2	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année. Carte:5640 936 & 1924/99

EAUX INTÉRIEURES

222	Feu 47 (É.-U.)	44 57 54 74 55 42	Fl G	4s	9.0	Tour, marque de jour carrée verte, bordure verte marquée "47".	Saisonnier. Carte:1414 Éd. 12/00
391.92	East Charity Shoal (É.-U.)	44 02 13 76 28 52	Fl W	4s	16.5	8	Tour octogonale blanche sur un caisson carré. À longueur d'année. Carte:1439 Éd. 12/00

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.